



## renouveler de sejour , enfant francais

Par **Vincykk**, le **20/12/2011** à **13:05**

je suis etranger et en 2005 j'avait un statut etudiant quand je suis rentrer en france. En 2009 apres la naissance de ma fille enfant francais j'ai changer de statut et j'ai pu avoir le satut de vie privée vie familiae p Et en meme tant j'ai eu mon diplome d'infirmier diplome d'etat. Aujourd'hui je suis separée de la maman de ma fille .Et en ce moment je dois renouveler ma carte de sejour mais la maman de ma fille refuse de signer l'attestation de contribution a l'entretien et a l'éducation de l'enfant qui justifie que je participe a la prise en charge de ma fille ( j'ai tout les document justificatif creche cheque chaque mois depuis qu'on n'est separer). que doit faire pour le renouveler de mon sejour.  
et je suis infirmier diplome déetat en CDI.

que dois je faire pour me presenter à la prefecture ??

Par **Claralea**, le **22/12/2011** à **00:35**

Si vous avez les preuves que vous payez la creche, c'est deja ça pour l'entretien, mais pour l'education, prenez vous votre fille en we et pendant la moitié des vacances ?

Il faudrait que vous saisissiez le juge aux affaires familiales et que vous demandiez un droit de visite et d'hebergement. Le juge calculera egalement le montant de la pension alimentaire que vous devrez verser pour votre fille. Elle sera peut etre inferieure au montant des frais de creche...

Saisissez le rapidement, ce sera un plus pour votre dossier